



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 94/22

### Objet

Garantie d'emprunt  
accordée à Néolia pour le  
financement de la  
réhabilitation de 40  
logements rue Marquiset à  
DOLE – Prêt n°131836

### Secrétaire de séance :

Christian CLAIROTTE

### Rapporteur :

Dominique TRONCIN

**Conseil Communautaire**  
**22 septembre 2022**  
**Dole - 18h30**

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 71  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votants : 75  
Date de la convocation : 14 septembre 2022  
Date de publication : 30 septembre 2022

### Conseillers présents (titulaires et éventuellement

**suppléants) :** P. Antoine, D. Bernardin, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuienet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Vivierge.

### Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Péchinot, M. Mbitel à M. Mirat, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à S. Marchand.

### Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, O. Gruet, M. Henry, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, E. Saget, G. Soldavini, P. Verne.

NEOLIA sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement d'une opération de réhabilitation de 40 logements situés 1, 3, 5 et 7 rue Marquiset à DOLE.

Les caractéristiques financières de l'emprunt sont jointes en annexe à la présente délibération.

**Vu** les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du Code Civil ;

**Vu** le contrat de prêt n° 131836 en annexe signé entre NEOLIA, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 320 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 131836 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 320 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant total de 1 320 000,00€ contracté par NEOLIA pour assurer le financement d'une opération de réhabilitation de 40 logements situés 1, 3, 5 et 7 rue Marquiset à DOLE, dans les conditions énumérées ci-avant ainsi qu'en annexe à la présente délibération,
- **NOTE** que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait à Dole,  
Le 22 septembre 2022,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- NEOLIA
- Caisse des Dépôts et Consignations

